

ECOLE MARCEL PAGNOL - rue du Bois  
62350 CALONNE/LYS

**NOTE AUX PARENTS : Réforme des rythmes scolaires.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la refondation de l'école, de nouveaux rythmes scolaires vont s'appliquer à la rentrée 2014.

La semaine scolaire sera désormais répartie sur 4 jours et demi (soit 9 demi-journées d'enseignement) et permettra de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont plus concentrés.

Les nouveaux rythmes scolaires permettront également une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et offriront aux élèves la possibilité d'accéder de façon facultative à des activités (TAP) sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école (les TAP).

Au niveau de l'école, notre proposition d'organisation de la semaine scolaire exposée lors du conseil d'école extraordinaire du 26 novembre vient d'être validée par le Directeur Académique des Services de l'Education nationale.

Voici les nouveaux horaires d'**enseignement** (24h hebdomadaires) qui s'appliqueront à la rentrée 2014 à l'école:

	Matin	Après midi
Lundi	8h45 - 12h00	13h30 - 15h30
Mardi	8h45 - 12h00	13h30 - 15h30
Mercredi	8h45 - 12h00	
Jeudi	8h45 - 12h00	13h30 - 15h30
Vendredi	8h45 - 12h00	13h30 - 15h15

A cela s'ajouteront :

- ⊗ **les 36h annualisées d' APC** (activités pédagogiques complémentaires) les lundi et jeudi de 15h30 à 16h00 pour les élèves désignés par les enseignants (qui se déroulent cette année le matin de 8h20 à 8h50)
- ⊗ **les TAP** (Temps d'activités périscolaires) seront organisés par la municipalité et auront lieu les mardi et vendredi après-midis après la classe.
- ⊗ **Le service de garderie** sera reconduit et défini par le conseil municipal (il n'y aura pas de service de cantine le mercredi).

Les discussions concernant l'organisation et le choix des activités périscolaires après la classe reprendront après les élections municipales (début avril) entre l'équipe municipale, les représentants de parents d'élèves et l'équipe enseignante. Une réunion publique sera organisée dès que tout sera planifié pour vous exposer les modalités d'organisation de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

M Merlin, directeur.